

Fiche de présentation N° 2

Charentes (16)

Type de carrière : Carrière en fosse – Roche tendre

Type de réaménagement : Plan d'eau, surface agricole

1- Date de la visite :

Le 13 mars 2019 accompagné de l'exploitant.

2- Fiche technique

En exploitation : Carrière à ciel ouvert de roche tendre.

Superficie : de l'ordre de 123 ha.

Production : 450 000 tonnes/an (max. autorisé). Extraction sur une profondeur de l'ordre de 15 m. Près de la moitié des matériaux extraits est souvent inexploitable et est réemployée sur site en remblaiement.

Date de remise en état : Carrière encore en exploitation. La remise en état est progressive en cours d'exploitation y compris le projet paysager. Élaboration d'une étude paysagère spécifique pour la demande d'autorisation.

Propriétaire actuel : L'exploitant est le propriétaire.

Ouverture au public : Site privé actuellement fermé au public.

3- Type de paysage

La carrière s'inscrit dans un contexte de grand paysage de plaine agricole et viticole, visuellement structuré par la présence de masses forestière, de multiples bosquets et un réseau irrégulier d'éléments bocagers.



Photo aérienne Source : Géoportail

4- Description de l'aménagement

- La carrière est encore en exploitation.
- Sa remise en état consistera principalement en :
 - La restitution de prairies (environ 80 ha) ;
 - La plantation d'arbres (environ 5 ha) ;
 - La restitution d'un premier plan d'eau (5,5 ha) ;
 - La création d'un nouveau plan d'eau à l'extrémité nord-ouest en fin d'exploitation ;
 - L'utilisation environnementale avec une petite portion à usage agricole : les terrains anciennement exploités sont aujourd'hui en culture.

L'extraction du matériau génère beaucoup de stériles qui servent à remblayer en partie les secteurs extraits ou à dresser des merlons localement.

Du fait de la nature de la carrière et du matériau extrait, un « process d'exploitation » a été élaboré et est parfaitement adapté, articulant de manière coordonnée et permanente les activités d'exploitation et les actions de réaménagement simultané du site.

Ce « process d'exploitation / réaménagement » s'intègre à l'intérieur d'un système intégré plus général :

- La Société exploitante de la carrière est aussi gestionnaire d'une exploitation agricole et viticole attenante, d'une surface de plus de 200 hectares, qui assure le relai du processus de recyclage des terrains, après exploitation, en terrains agricoles.
- Une proportion importante des matériaux extraits est directement transformée par l'usine, installée sur site en situation de mitoyenneté directe avec la Centrale de traitement et ses trémies (*surface : 18 hectares dont 45 000 m² bâtis*).



1990 : les zones d'extraction sont concentrées autour du hameau et principalement au Nord-Ouest de celui-ci.



1996 : l'exploitation s'étend plus en profondeur ; les parcelles Nord-Ouest sont remblayées en attente de remise en agriculture.



2006 : l'exploitation continue à s'étendre en profondeur ; les terrains exploités en 1996 sont remblayés ou en fin de remblaiement.



2010 : l'ensemble des secteurs exploités précédemment sont à présent remblayés et le paysage agricole quasiment reconstitué ; les secteurs autour des plans d'eau sont plantés et aménagés. Les zones d'exploitation continuent leur progression vers le Nord-Ouest en s'inscrivant dans la trame paysagère du site.

Photos aériennes (fond photographique de l'exploitant)

5- Points forts

L'ANALYSE : la définition du « Projet de Paysage » s'appuie sur une analyse paysagère à différentes échelles d'approches, et sur les données identifiées par « l'Atlas des Paysages » de la région.

L'analyse détaille les grandes composantes et unités paysagères du site ; les types d'occupations des sols et les caractéristiques des éléments composants les paysages (*relief ; hydrologie ; trame végétale et bâti...*) ; les modes de perception du site et les vues.

LE PROJET : le « Projet de Paysage » se structure autour de quelques grands principes :

- une gestion raisonnée des terres de découverte et un réaménagement permanent des fosses après exploitation, pour une restitution en terrain agricole (*au niveau du terrain initial*)
- un principe de proscrire l'implantation de merlons de protection visuelle à la périphérie du site, pour éviter de créer tout élément discordant avec la planéité générale du paysage (*sauf s'ils s'avèrent nécessaires pour des raisons de protection sonore*).
- la création d'un réseau de haies de protection, en veillant à ne pas refermer le paysage visuel, et en s'accordant aux caractéristiques de la trame végétale des paysages environnants.
- la création de plans d'eau localisés à vocations de réserve d'eau (agriculture) et d'étang de loisirs.
- le maintien du réseau des communications locales (déviation de la V.C. 3 et création d'un Ouvrage de franchissement de la voie d'exploitation).



Extrait de l'étude d'impact

LA MÉTHODE ET LES PRINCIPES GÉNÉRAUX :

→ Une phase d'exploitation parfaitement organisée et respectueuse des contraintes environnementales.



(Photo : Ronan DESORMEAUX)

→ Dernière étape d'une parcelle exploitée avant réaménagement définitif et remise en activité agricole



(Photo : Ronan DESORMEAUX)



(Photo : Ronan DESORMEAUX)

→ Des plans d'eau et le site de dépôts anciens végétalisés mis en valeur pour des usages récréatifs, pédagogiques et des objectifs de biodiversité



(Photo : Ronan DESORMEAUX)

6- Pistes d'amélioration

Le site présente toutes les qualités nécessaires pour s'affirmer comme une « vitrine emblématique » pour la profession et pour la région afin de mettre en valeur :

- la qualité de l'organisation et des « process » de transformation des produits bruts sur « site ».
- la qualité de la démarche paysagère, gérée à la fois au quotidien et d'une manière durable.
- l'intégration du respect de toutes les contraintes environnementales et l'intégration locale de l'attractivité.
- la passionnante histoire géologique locale et régionale révélée par la carrière située sur une ancienne lagune, dont les stratifications d'aujourd'hui (81 couches), témoignent de l'aire de transition entre le Jurassique et le Crétacé.

7- Préconisations proposées pour les remises en état de ce type de carrière

Une « recomposition paysagère » intégrée et permanente : Lorsque les caractéristiques d'une carrière s'y prêtent, l'organisation d'un phasage par « unités d'exploitation » successives est favorable pour mettre en œuvre un processus de restauration permanente des secteurs déjà exploités : ils peuvent être remblayés en parallèle des activités d'exploitation, avec une utilisation en flux direct des stériles et l'apport de matériaux extérieurs.

Ce « process » peut permettre aussi un réemploi des terres végétales de découverte sans stockage, pouvant être accompagné d'opérations de semis de plantes améliorantes, en préalable d'une réouverture des activités agricoles.

Un projet paysager « riche de sens » : Le premier objectif d'un projet paysager vise à rétablir une harmonie visuelle après exploitation. Mais un projet peut s'enrichir de multiples objectifs :

- Redonner une vocation économique aux terrains : par exemples, rétablir des activités agricoles et/ou viticoles.
- Créer des espaces de biodiversité, développer des milieux naturels et s'intégrer à l'intérieur de stratégies environnementales vertueuses.
- Créer des lieux de loisirs, et/ou de pratiques sportives (exemple : création de plans d'eau).

Une carrière : une activité intégrée à son territoire : La culture d'un dialogue élargi avec les autres acteurs du territoire (élus ; associations ; public ; etc) est un atout pour intégrer la carrière à l'intérieur d'une dynamique territoriale partagée et valorisante, et pour ajuster les orientations du projet de réaménagement dans une logique de cohérence globale.

Une carrière : un lieu « témoin » de l'histoire du territoire : Chaque carrière raconte l'histoire géologique de la constitution du territoire à l'intérieur duquel elle s'insère.

C'est un lieu pédagogique privilégié dont l'intérêt peut être rehaussé par la présence de formes géologiques et/ou tectoniques singulières, ou par les traces et les fossiles d'un héritage paléontologique révélé.